



École de musique "Les 1000 & une notes"

Règlement pédagogique



L'école dispense un enseignement artistique spécialisé en musique, théâtre et arts du cirque. Elle œuvre pour l'éducation artistique et culturelle, sur les territoires des communautés de communes des vallées de la Tille et de l'IGNON (COVATI) et de Tille et Venelle.

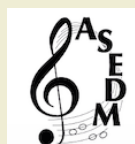
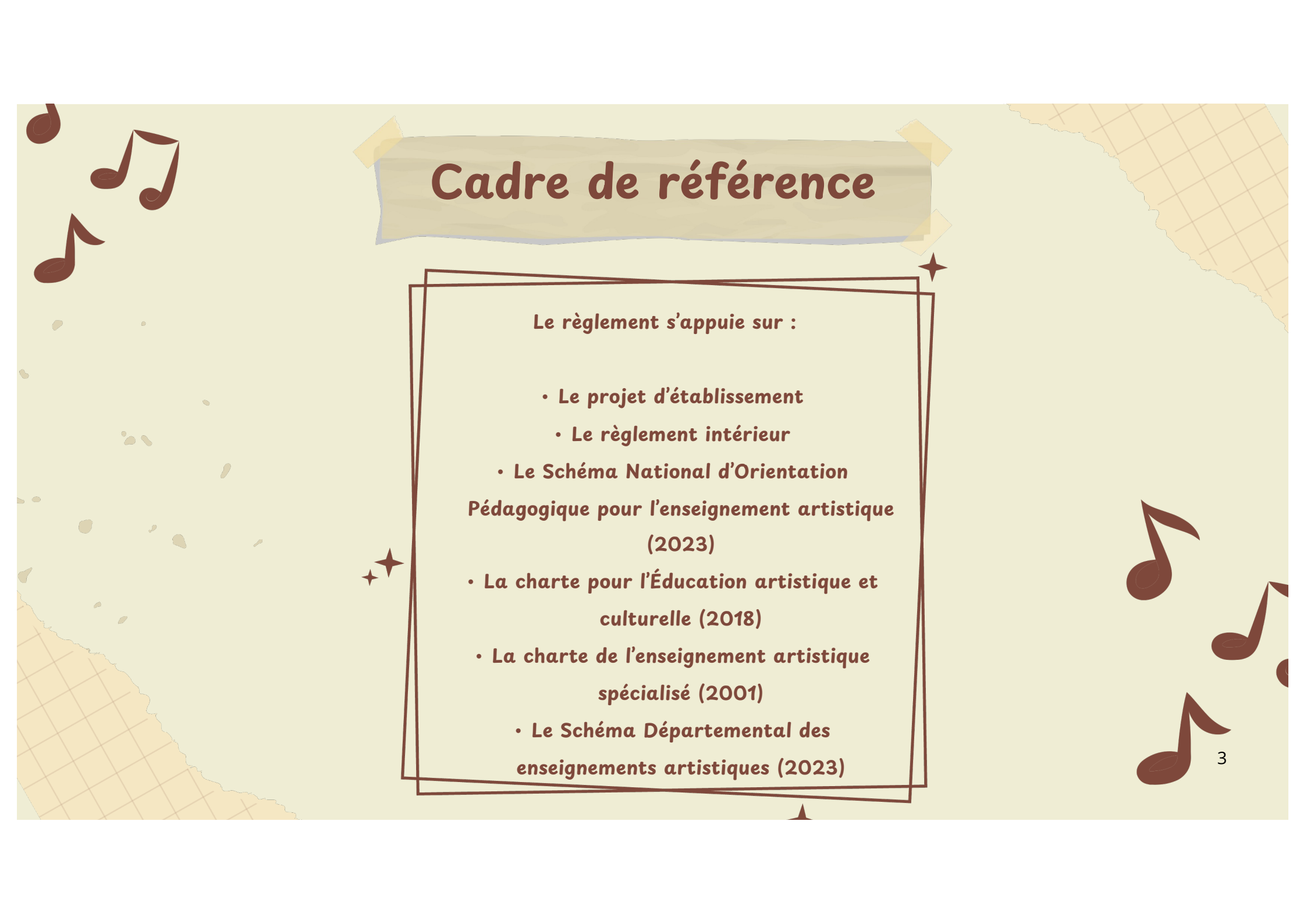


Table des matières

• Tables des matières	2
• Cadre de référence	3
• Les missions de l'école	4
• Valeurs et engagements	5
• Une équipe pédagogique engagée	6
• Organisation des enseignements	7
• Formation instrumentale	8
• Formation musicale	9
• Pratiques collectives	10
• Atelier théâtre et arts du cirque	11
• Valoriser la scène	12
• Enseignement Artistique Spécialisé : Contenus	13
• Cycle 1 cursus diplômant	14
• Cycle 2 cursus diplômant	15
• Cycle 3 cursus diplômant	16
• Parcours découverte	17
• Parcours personnalisés	18
• Pratiques collectives	19
• Changement de parcours pédagogique	20
• Suivi pédagogique individualisé	21
• Engagements attendus	22
• Conclusion	23
• Maquette pédagogique	24





Cadre de référence

Le règlement s'appuie sur :

- Le projet d'établissement
- Le règlement intérieur
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique pour l'enseignement artistique (2023)
- La charte pour l'Éducation artistique et culturelle (2018)
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)
- Le Schéma Départemental des enseignements artistiques (2023)

Les missions de l'école

3 axes principaux : l'enseignement, la diffusion artistique et l'insertion

Principes de l'enseignement :

- Un apprentissage progressif et structuré
- Une approche pédagogique individualisée
- L'importance de la pratique collective,
- Un accompagnement personnalisé, bilans réguliers



The background is a light beige color with a subtle grid pattern in the corners. There are several dark brown musical notes scattered around: two in the top left, one in the bottom right, and another partially visible at the bottom right. A paper airplane is drawn in the middle left. A torn piece of paper is centered at the top, containing the title.

Valeurs et engagements

- Le plaisir d'apprendre et la motivation
- Une progression personnalisée et ambitieuse
- La rigueur et l'engagement
- Le respect, la bienveillance et l'écoute mutuelle
- L'ouverture artistique par des pratiques collectives
- Suivi et orientation

Une équipe pédagogique engagée

Composée de professionnels passionnés, l'équipe transmet savoir-faire et enthousiasme.

Les cours allient exigence technique et plaisir d'apprendre, en valorisant le travail d'équipe, l'écoute et la créativité.



Organisation des enseignements

Musique



Formation instrumentale ou vocale

Formation musicale

Pratique collective

Spectacles

Théâtre



Techniques de jeu

Mise en scène et dramaturgie

Pratique collective

Spectacles

Arts du cirque

Initiation aux arts du cirque

Développement corporel

Mise en scène et spectacles



Formation instrumentale

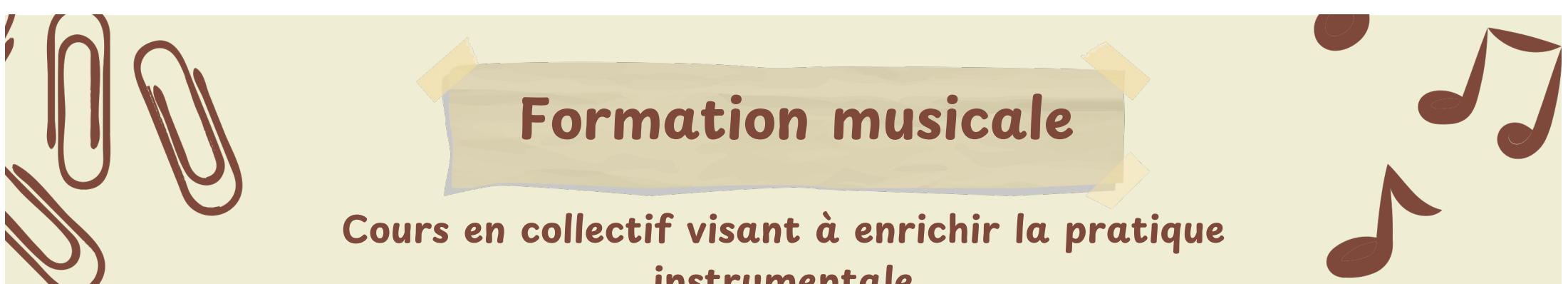
Objectif : apprendre à s'exprimer musicalement à travers une formation progressive.

- Maîtrise technique
- Développement de l'écoute et de la sensibilité
- Création, improvisation et composition
- Répertoire varié (classique, actuel, etc.)

★

-Accordéon	-Percussions
-Batterie	-Piano
-Chant (musiques actuelles)	-Piano adultes
-Clarinette	-Saxophone
-Cor	-Trombone
-Flûte	-Tuba/Euphonium
-Guitare classique	-Basse électrique
-Hautbois	-Guitare électrique
-MAO (musique assistée par ordinateur)	

★ ★



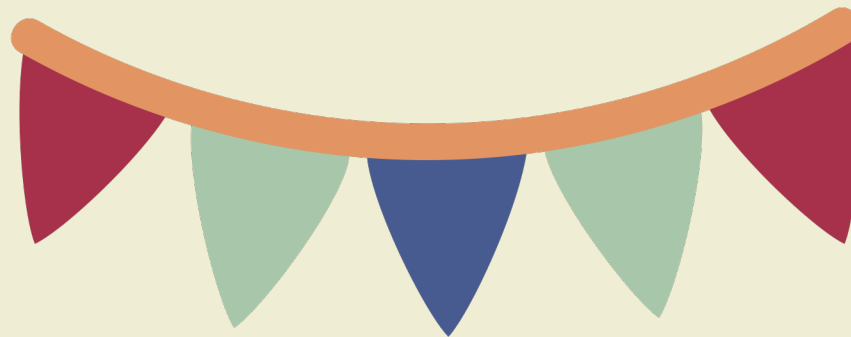
Formation musicale

Cours en collectif visant à enrichir la pratique instrumentale

- Lecture et transcription
- Analyse et perception auditive
- Théorie musicale et histoire de la musique
- Création, improvisation et jeu collectif
- Trois parcours : cursus diplômant, passerelle, adulte

Organisation des cours

- Cursus diplômant : 2 cycles (cycle 1, cycle 2)
- Cours passerelle
- Parcours adulte





Pratiques collectives



Indispensables pour :

- Renforcer l'écoute et la coordination
- Favoriser l'ouverture aux autres
- Développer l'autonomie et le sens du groupe
- Obligatoires dès la 3^e année, elles sont intégrées à l'évaluation en fin de cycle (cursus diplômant).

Chorale

Incluse dans les cours de formation musicale du 1^{er} cycle



Ateliers théâtre et Arts du cirque



Objectif : développement artistique global, créativité et confiance en soi

Théâtre

- Expression scénique
- Improvisation
- Travail sur la voix et le corps

de 8 à 12 ans (CE2 à la 5^{ème})

Arts du Cirque

- Jonglage,
- Équilibre,
- Acrobaties,
- Expression scénique

de 6 à 8 ans CP au CE2

de 9 à 11 ans (CM1 à 6^{ème})

Valoriser la scène

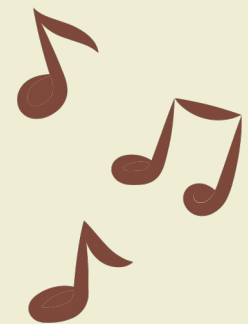
La diffusion est un axe pédagogique essentiel :

- Concerts, auditions, spectacles
- Mise en valeur des apprentissages
- Expérience du spectacle vivant
- Chaque élève s'exprime en public et développe son rapport à la scène.

Rencontre avec les artistes

Objectifs :

- Ouvrir les élèves à la diversité artistique
- Stimuler leur inspiration
- Favoriser les échanges avec des professionnels
- Ex. : Festival Cov'Artistes avec ateliers, spectacles, résidences...





ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE CONTENUS

Parcours personnalisés

Cursus diplômant

- Cycle 1 : initiation et bases (4 à 5 ans)
- Cycle 2 : approfondissement, autonomie (4 à 5 ans)
- Cycle 3 : maturité artistique, projet personnel (2 à 4 ans)
- Diplômes délivrés :
 - Attestation de fin de cycle 1,
 - Brevet d'études musicales (BEM),
 - Certificat d'étude musicale (CEM).

Pensés pour :

- Adultes / ados débutants
- Élèves avec emploi du temps contraint (parcours allégé)
- Pratique collective seule
- Étude d'un 2e instrument (sous conditions)
- Parcours Formation Musicale
- Souples, évolutifs, adaptés à chaque profil

CYCLE 1 cursus diplômant

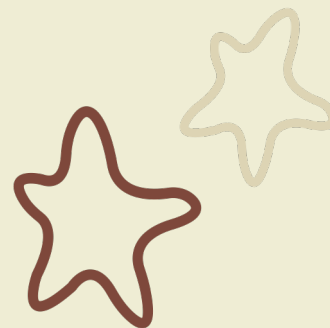
âge d'entrée 7 ans durée du cycle de 4 à 5 ans		DIPLOME D'ATTESTATION DE FIN DE CYCLE 1
Formation instrumentale	<u>1ère année 1C1</u> : 20 minutes en cours individuel ou 40 minutes cours de groupe (2 élèves) 30 minutes à partir de 10 ans <u>2ème année 1C2 à 5ème année 1C5</u>: 30 minutes en individuel ou 45 minutes cours de groupe (2 élèves) <u>Année de fin de cycle</u> 30 minutes en individuel	
Formation Musicale	<u>Cours collectif</u> <u>1ère année 1C1</u> : 1h15 dont 25 minutes de chorale <u>2ème 1C2 et 3ème année 1C3</u> : 1h25 dont 25 minutes de chorale <u>4ème année 1C4</u> : 1h35 dont 25 minutes de chorale	
Cours passerelle (1 an) évolutif suivant les besoins avec avis du conseil pédagogique et décision de la direction	1 heure	
Pratique collective	1h à 1h30 Obligatoire à partir de la 3ème année.	

CYCLE 2 cursus diplômant

âge d'entrée 11 ans durée du cycle de 3 à 5 ans		BREVET D'ÉTUDE MUSICALE
Formation instrumentale	Cours individuel 1ère année 2C1 à 4ème année 2C4: 30 minutes Année de fin de cycle 45 minutes	
Formation Musicale	Cours collectif <u>1ère année 2C1</u> : 1h15 <u>2ème 2C2 et 3ème année 2C3</u> : 1h20 <u>4ème année 2C4</u> : 1h30	
Cours passerelle (1 an) évolutif suivant les besoins avec avis du conseil pédagogique et décision de la direction	Cours collectif <u>1 heure</u>	
Pratique collective (obligatoire)	1h à 1h30	

CYCLE 3 cursus diplômant

âge d'entrée 15 ans durée du cycle de 2 à 4 ans		CERTIFICAT D'ÉTUDE MUSICALE
Formation instrumentale	Cours individuel : 45 minutes	
Pratique collective (Obligatoire)	1h à 2h	





Parcours découverte

Nom de l'atelier	Âge	Durée	Contenu
Baby Music	4 ans (moyenne section de maternelle)	1 an	Cours collectif – 40 minutes
Jardin musical	5 ans (grande section de maternelle)	1 an	Cours collectif – 40 minutes
Éveil musical	6 ans (cours préparatoire)	1 an	Cours collectif – 45 minutes + Découverte des instruments : 2 séances par instrument (par groupe de deux élèves)



Chaque année peut être suivie de manière indépendante ou en continuité

Parcours Personnalisés

Parcours Formation musicale

- Cours adaptés
- en fonction de l'âge et du niveau

Parcours allégé * sous conditions

- Formation instrumentale 1h
- Pratique collective obligatoire

Parcours Adultes et Adolescents débutants à partir de 13 ans

- Formation instrumentale 30 minutes
- Formation musicale 1 h 2 niveaux
- Pratique collective

Parcours Deuxième instrument * sous conditions

- motivation
- niveau
- Disponibilité

Cours passerelle * sous conditions durée 1 an

- Formation musicale 1 h
- Formation instrumentale 30 minutes
- pratique collective (obligatoire)

Parcours Pratique collective *

à partir de 14 ans

- selon le niveau
- places disponibles

*sous conditions après concertation avec l'équipe pédagogique et décision de la direction

Pratiques Collectives

- **Orchestre junior**
(à partir de la 3ème année de pratique instrumentale)
- **Orchestre des p'tits bouts:**
orchestre ponctuel (1ère et 2ème année de pratique instrumentale)
- **Batucada**
(ensemble de percussions brésiliennes)
- **Ateliers de musiques actuelles**
 - (de 9ans à 14 ans)
 - (à partir de 15 ans)
- **ensemble de guitares classique**
- **Orchestre la Lyre val d'Is**
à partir du 2ème cycle
(convention Asedm)

- **Choeur enfants /ados**
à partir de 7 ans*
- **Chorale Arioso (adultes)**

*les élèves participant au chœur sont
exemptés de la chorale en formation
musicale



Changement de parcours pédagogique

- cursus diplômant vers cours passerelle *
- cours passerelle vers parcours diplômant *
- cursus diplômant vers parcours personnalisé à partir de 14 ans *
- parcours personnalisé vers le cursus diplômant à partir de 14 ans *



Dispense exceptionnelle de participation à une discipline obligatoire, accordée pour un an non renouvelable, sous réserve de validation par la direction.

*sous conditions : après concertation avec l'équipe pédagogique et la direction

Suivi pédagogique individualisé

- “ Enseignant référent : acteur clé du parcours de l’élève ”
- Bulletins semestriels : retour sur la progression
- Bilan annuel : dialogue famille/élève/enseignant sur les projets futurs
- Réorientation possible entre cursus et parcours selon les besoins
- Évaluation de fin de cycle (cursus diplômant) organisée par la Confédération Musicale de Côte d’Or au niveau départemental (CMF 21)



Engagements attendus

de la part des élèves

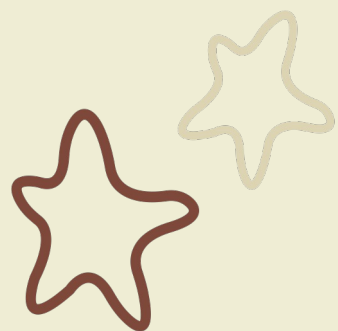
- Assiduité, ponctualité
- Travail personnel régulier
- Respect du cadre et des autres
- Implication dans les représentations

de la part des familles

- suivi actif, soutien à la maison
- Engagement financier respecté
- Dialogue avec l'équipe pédagogique



Conclusion



Ce règlement incarne les valeurs fondatrices de l'école :
Respect — Rigueur — Créativité — Plaisir d'apprendre

Il garantit un environnement propice à l'épanouissement artistique et
humain de chaque élève.

Toute inscription vaut acceptation de ce cadre structurant.

Toute modification de ce règlement sera communiquée officiellement
aux familles et aux élèves.



